

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 mars 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 37 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - Eric DIARD - André ESSAYAN - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Vincent BURRONI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

VOI 009-1111/09/BC

**■ Lancement d'un appel d'offres pour la reconstruction d'un mur de soutènement, boulevard Frédéric Sauvage Marseille, 14ème arrondissement
DIVOIAG 09/1854/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Des effondrements du mur de soutènement de la voie Frédéric Sauvage ont entraîné des désordres sur le tronçon longeant le Parc Club des Aygaldes.

Aussi, une autorisation de programme de 1 265 000 euros, a été affectée par la Ville de Marseille en 2000 à la réfection générale du boulevard Frédéric Sauvage puis transférée au budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sur l'opération I 1486-405.

Le projet vise à recalibrer et à rénover un tronçon de 150 ml du boulevard Frédéric Sauvage en réalisant un élargissement de trottoir avec une file de stationnement de 18 places, après et au droit de la reconstruction au nouvel alignement du mur effondré.

Un ouvrage de soutènement en béton armé de 3,00m de hauteur, surmonté d'une clôture sur environ 90 m de longueur sera créé.

Sur cette base les terrains d'assiette foncière du projet ont été acquis, par voie amiable, par la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole.

Compte tenu du montant de l'opération, il convient de recourir à une procédure de marché sur Appel d'Offres ouvert, en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le marché correspondant, passé sur bordereaux de prix unitaires, sera composé de deux lots portant respectivement sur la réfection d'un tronçon du boulevard Frédéric Sauvage et sur la reconstruction du mur de soutènement.

Les délais d'exécution pour chacun des lots sont de 3 mois dont 1 mois de préparation.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la réfection d'un tronçon du boulevard Frédéric Sauvage, ainsi qu'à la reconstruction au nouvel alignement du mur de soutènement au droit du Parc Club des Aygaldes Marseille Arnavants.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le lancement d'un Appel d'Offres Ouvert en application des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, pour la passation des marchés de travaux relatifs à la réfection du boulevard Frédéric Sauvage, Marseille, 14^{ème} arrondissement.

Article 2 :

Est approuvé le Dossier de Consultation des Entreprises annexé

Article 3 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2009 et suivants de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ; Opération I 486-405 - Nature : 2315 – Fonction 822

Pour Visa,
La Vice-Présidente déléguée à la Voirie
et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI